#### HK/KCK BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2013-\_\_517 /PRES/PM/MRSI/ MESS/MFPTSS/MEF portant création d'emplois au Centre national de la Recherche scientifique et technologique (CNRST).

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution;

VU le décret n° 2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre :

VU le décret n° 2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du gouvernement;

VU la loi n° 032/2000/AN du 8 décembre 2000 portant création de la catégorie d'établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU la loi nº 025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;

VU le décret n° 2002-113/PRES/PM/MESSRS/MEF du 20 mars 2002 portant transformation du Centre national de la Recherche scientifique et technologique en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU le décret n° 2011-033/PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 7 février 2011 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires, des chercheurs et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

VU le décret n° 2011-827/PRES/PM/MRSI du 27 octobre 2011 portant organisation du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;

VU le Décret n° 2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attribution des membres du gouvernement;

VU la lettre du CAMES relative aux résultats de la 34<sup>e</sup> session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES);

Sur rapport conjoint du ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation et du ministre des Enseignements secondaire et supérieur :

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 08 mai 2013;

### **DECRETE**

Article 1: Il est créé au titre de l'année 2012, vingt-sept (27) emplois de chercheurs au Centre national de la recherche scientifique et technologique et repartis ainsi qu'il suit :

#### A. quatre (04) emplois de directeurs de recherche dont :

- un (01) emploi de directeur de recherche en littérature africaine-oralité, tradition et modernité dans la littérature africaine à l'Institut des sciences des sociétés (INSS);
- un (01) emploi de directeur de recherche en chimie organique à l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT);
- un (01) emploi de directeur de recherche en physique, énergie solaire à l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT);
- un (01) emploi de directeur de recherche en écophysiologie à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);

#### B. huit (08) emplois de maîtres de recherche dont :

- un (01) emploi de maître de recherche en biologie et écologie végétales à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de maître de recherche en biochimie et microbiologie des sols à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de maître de recherche en agronomie à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de maître de recherche en biochimie à l'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS);
- un (01) emploi de maître de recherche en santé publique à l'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS);
- un (01) emploi de maître de recherche en chimie : génie des procédés à l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT) ;

- un (01) emploi de maître de recherche en histoire à l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS);
- un (01) emploi de maître de recherche en Anthropologie sociale à l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS);

# C. quinze (15) emplois de chargés de recherche dont :

- un (01) emploi de chargé de recherche en aménagement forestier/sylviculture à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en biologie et écologie animales à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- deux (02) emplois de chargé de recherche en élevage à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- deux (02) emplois de chargé de recherche en entomologie à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche génétique et amélioration des plantes à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en science du sol à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA) :
- deux (02) emplois de chargé de recherche en phytopathologie à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en agroforesterie / écophysiologie à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en alimentation nutrition animales à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en parasitologie à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en sciences des aliments à l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT);

- un (01) emploi de chargé de recherche en épidémiologie à l'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS) ;

Article 2: Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 05 juillet 2013

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur

Moussa OUATTARA

Le Ministre de la Fonction publique du Travail et/de la Sécurité Sociale

Vincent ZAKANE

Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

Gnissa Isale KONATE

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA